



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands événemens se préparent; je suis en *Vedette*: tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ je vous en instruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du vendredi 26 octobre 1792.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Madrid, ce premier octobre. La guerre n'aura pas lieu cette année; mais elle paroît fermement décidée pour le printemps prochain. Si les Français s'en fussent tenus à leur constitution, notre cour, quoiqu'elle déteste cette forme de gouvernement, ne se seroit mêlée en aucune manière, des affaires de France; sa foiblesse lui en faisoit la loi. Depuis la déchéance du roi, elle se livre à son ressentiment & à ses craintes. Elle redoute que l'esprit républicain ne perce aussi dans les états. Elle ne pardonne pas d'ailleurs l'humiliation où est réduite la maison de Bourbon. Elle a long-temps résisté à la coalition à laquelle l'invitoient les autres puissances; aujourd'hui elle en sent la nécessité. Elle fait de grands préparatifs; & quoique d'abord elle n'ait mis en mouvement que 25 mille hommes, son armée sera beaucoup plus considérable sans même dégarnir les places intérieures. On enflamme le courage du superstitieux Espagnol, en lui peignant les Français comme des brigands, qui veulent

détruire la religion & renverser les trônes, qui sont, comme on le fait, d'institution divine.

De Lembourg, ce 15 octobre. Pour vous donner une idée de la crainte des Prussiens, on nous écrit de Berlin que le bruit y court que le landgrave de Hesse-Cassel a été mortellement blessé par un de ses soldats dans une escarmouche; on ajoute qu'un régiment entier a déserté & qu'il sera bientôt suivi par d'autres. Les grands craignent. . . . Le roi y est réestré, & l'on y parle maintenant librement & sans crainte. J'ai entendu dire moi-même aujourd'hui à table, par un homme très-connu, qu'on lui avoit dit ce matin, que le duc de Brunswick, après une querelle qu'il avoit eu avec le roi de Prusse, s'étoit brûlé la cervelle d'un coup de pistolet. . . . Ceci n'est qu'un bruit vague. . . . Mais cela peut vous faire connoître combien on les croit dans la détresse. L'exécution que le général Custines a fait faire, a fait ici le plus grand honneur aux Français.

De Liège, ce 20 octobre. L'armée des émigrés est dissoute, ils arrivent ici tout dérouterés, sans sa-

voir où aller, ni où donner de la tête. Dénués de tout, ils sont obligés, pour avoir du pain, de vendre leurs chevaux à vil prix; ils cèdent, pour ce qu'on leur offre, leurs pistolets, leurs sabres, &c. leur sort est vraiment affreux. Ils vont dans les couvens pour avoir à manger. Tous voudroient maintenant être en France; déjà une grande partie ont des habits bourgeois pour y retourner: ils vendent leurs manteaux, leur uniforme, leur linge, le peu d'effets qui leur reste. *Tout est perdu pour nous*, entend-t-on répéter par-tout. Les gardes du-corps, tant bleus que rouges & verts font pitié. Les uns partent pour la Hollande, les autres pour Ostende. Ils veulent retourner en France par l'Angleterre, afin d'éloigner d'eux le soupçon qu'ils ont pris les armes contre leur pays. On en attend ces jours-ci plus de mille avec leurs caissons. Ceux cantonnés du côté de Givet ne sont pas encore revenus, ils ne tarderont pas. Tout le monde se demande ce qu'ils deviendront, si par hasard on ne les laisse pas rentrer dans leur patrie, ce que je ne pense pas. Voici un fait à peine croyable & dont j'ai été témoin. J'ai vu vendre une voiture & deux chevaux pour six couronnes. Quel abîme de maux, l'ambition & le sot orgueil ont creusé sous leurs pas!

F R A N C E.

De Marseille. On attend l'ex-ministre de la guerre avec beaucoup d'impatience. Les préparatifs continuent sans interruption de la Méditerranée à l'Océan. Les Espagnols paroissent diriger leurs forces vers la Catalogne. La raison en est bien simple. Les Catalans souffrent impatiemment le joug. Ils ont été libres, ils voudroient l'être encore. Mais les habitans de la Biscaye se rappellent aussi qu'ils furent jadis Français. On n'aura pas de peine à les avoir. Bordeaux se dispose toujours à faire part 2, si le besoin l'exige, 12,000 hommes équipés à ses frais.

Les républicains de Marseille préparent des flot-

tilles. On croit que leur destination est pour Civitta Vecchia. On veut répondre *canoniquement* à toutes les injures du dernier pape. Cette expédition ne nous effraye pas. Les ombres des Camille & des Scipion reposent au Capitole, & si le bruit de notre artillerie les rappelle au jour, elles combattront avec nous. On va exposer les reliques de tous les saints. On espère qu'il n'en faudra pas davantage pour obtenir une pluie qui noie les troupes françaises; mais le temps des miracles est passé; il faut espérer que les *saints exposés* se laisseront enlever charitablement. Afin de battre le sacré collège avec ses propres armes, on doit envoyer pour cette expédition l'artillerie du Comtat.

Paris. Marat devient un sujet de division. Il s'élève un parti violent contre lui à la convention. Il n'étoit pas mieux vu aux Jacobins lorsque l'excès de la persécution lui a suscité des défenseurs, même aux Jacobins. On est honteux de l'abandonner seul aux efforts redoublés de ses ennemis pour le mettre en état d'accusation, & déjà il trouve des partisans qui pourront bien, en relevant son parti, rendre les attaques moins inégales.

§. On ravage à Chantilly, ce qui appartient à Condé: on coupe les bois, on enlève les plombs, les figures. Le ministre de l'intérieur vient d'ordonner à un corps de 200 hommes, d'aller s'emparer de tous les postes, & de défendre cette propriété nationale. La commune de Paris a fait enlever plus de 30 mille aunes des toiles de chasse, dont elle va faire des draps pour les troupes.

§. On écrit de Carpentras que l'armement qui se fait à Marseille, doit se rendre à Civitta Vecchia. Les Français veulent répondre en personne aux brefs & aux excommunications du Pape. Nos troupes ne rencontreront aux portes de Rome, ni des Torquatus, ni des Camilles, mais elles trouveront au capitole des saints d'or & d'argent qui les dédommageront des frais du voyage. L'artillerie d'Avignon, & de Carpentras doit servir à cette croisade. Un bataillon de volontaires, levé pour

cette expédition, est parti le 8 pour s'embarquer à Marseille.

§. *Commune de Paris.* Le conseil-général a voué à l'infamie le sieur Pelletier, qui a fui avec le sieur Guillaume. Pelletier n'étoit alors membre du conseil-général que depuis deux jours. Le sieur Laporte étoit un simple particulier qui s'étoit offert de l'accompagner dans ses fonctions.

Le conseil-général a arrêté que les administrateurs des travaux publics aviseront, dans le plus court délai, aux moyens de faire disparaître de Paris tout ce qui rappellerait l'ancien esclavage; telles que les armoiries des ci-devant rois de France & de Navarre qu'on voit encore sous le portique de la maison commune, dans la rue de l'Arcade Saint-Jean; qu'ils feroient enlever les plaques attachées à différens ponts, qui annoncent le règne des rois sous lesquels les ponts ont été édifiés, en laissant toutefois l'année où le pont a été construit; qu'ils feroient ôter toutes les plaques qui marquent les limites de Paris du temps des différens despotes; qu'ils feroient disparaître enfin tout signe féodal qui pourroit offusquer les yeux des vrais républicains.

Manuel propose l'exécution d'une loi que le peuple n'aurait jamais dû perdre; celle de naître, de vivre & de mourir sans prêtres, & donne lecture d'un plan qui sera imprimé & ensuite discuté.

§. *Séance des Jacobins, du 24 octobre.* Le citoyen Blois, détenu dans les prisons par une forme qui ressemble à une lettre de cachet demande que la société lui nomme deux membres pour lui faire rendre justice. Accordé. — Sur la nouvelle que le département de l'Aveyron envoie ce qu'il a pu rassembler d'hommes pour la force armée, on propose d'envoyer dans les 83 départemens, le discours de Robespierre, afin de déjouer toutes les manœuvres. Adopté. — Des agitateurs persuadent aux Marseillois, que la commune de Paris ne veut leur donner aucuns secours, & que les Jacobins

sont des mauvais citoyens. Un membre requiert que la société fasse avoir de la commune, des lits, ou qu'elle leur fournisse à chacun un matelas, afin qu'ils ne restent plus couchés sur le carreau. Cette motion est interrompue par le C. Pantabolle, qui invite à s'occuper de Marat. La société soupçonnant qu'on trame sa perte dans les ténèbres des comités, prend, à son fort, le plus vif intérêt. Plusieurs orateurs en ont publiquement témoigné leur indignation. Pantabolle presume qu'il y a déjà un projet formé de lancer un décret contre Marat, décret qui ne sera pas sans inconvénient si l'on considère son caractère ardent, son ame irascible, son zèle pour le bien général, sa hardiesse à dénoncer sans ménagement tous les intrigans; qualités qui exciteront des troubles dans le sein de la convention, & qui lui nuiront dans l'opinion publique; ensuite, il fait le récit des reproches que Marat avoit essuyés le matin de la part de Barbaroux, au sujet de sa visite aux Marseillois: elle pouvoit être, dit-il, fraternelle & civique, & sous ce point de vue, elle ne méritoit pas de réprobation; mais il y a été invité par les Marseillois. C'est donc malicieusement qu'on le blâme, c'est par malignité, par acharnement qu'on réproche sans cesse Marat à la convention nationale. Robespierre a succédé, & a traité le même sujet avec autant d'énergie: « Le fougueux, l'intrepide Marat est une pierre d'achoppement aux manœuvres ténébreuses des intrigans; le comité de législation est chargé de faire un rapport sur sa conduite politique; la convention n'a pas d'autre moyen d'expulser le membre qui ne lui convient pas, que le décret d'accusation; mais il faudra que ce décret fût jugé par le peuple, parce que lui seul a droit de juger ses mandataires; Marat, ajoute-t-il, a été traité aujourd'hui de la manière la plus ignominieuse; & au milieu de ses persécuteurs, il s'est écrié, tout m'abandonne, excepte la raison, & la justice. Robespierre a fini par dire qu'il n'y avoit pas de doute qu'il n'existât une faction, & qu'il

alloit marcher contre elle si l'on vouloit jamais la république.

§. Le prince-évêque de Liège a fait reprendre les procédures contre les révolutionnaires Liégeois. Le ci-devant Lebrun, ministre des affaires étrangères, est cité pour comparoître. Comme ses fonctions le retiennent encore pour quelques temps près la république française, il a donné sa procuration au général Dumourier.

§. Le roi de Prusse, qui est aux expédiens, a demandé au pays de Liège six millions pour le service qu'il lui a rendus en 1790. Les Liégeois n'étoient pas trop d'avis de payer si cher la visite de Frédéric; mais la crainte & le voisinage de l'armée prussienne, les ont engagés à donner un à-compte de quatre cent mille écus.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du Citoyen Guadet.

Séance du jeudi 25 octobre.

Les suppléans demandent qu'on leur remette les procès-verbaux des séances. Cette demande, qui avoit été refusée par les deux précédentes législatures, est accueillie par la convention. On les remettra à ceux qui justifieront de leur présence aux séances.

La ville de Port-Louis demande à s'appeler le port de la Liberté. Comme tous ces changemens peuvent avoir des inconvéniens, le comité est chargé de faire un rapport sur cet objet.

On ordonne l'impression de la liste des membres de la convention & des comités auxquels ils sont attachés; on y inferrera le nom de leur domicile & de leur profession.

Aux autre demande qu'on éloigne la question de la garde conventionnelle. Liseux au contraire, qu'on

la forme. Plusieurs adresses & pétitions sont pour & contre. On passe à l'ordre du jour.

Un arrêté de la commune de Paris, qui ordonne que l'adresse des sections de Paris contre la garde conventionnelle, sera envoyée à tous les départemens, districts & municipalités du royaume, excite l'attention de la convention. Une municipalité n'a pas le droit de faire des dépenses aussi dispendieuses qu'inutiles en envois d'impression; ces envois d'ailleurs paroissent tendre à coaliser les municipalités. La république est une, ainsi l'a jugé la convention. Malgré les efforts de plusieurs membres pour justifier la commune de Paris, son arrêté est cassé; les membres demeurent responsables des frais d'impression.

Le ministre de la marine demande l'hôtel des Menus-Plaisirs pour en faire un magasin militaire. Cambon s'y oppose, en disant que les ministres retiennent tous les jours des édifices nationaux & diminuent ainsi les biens de la nation. Renvoyé au comité des domaines.

On met à la disposition du ministre de la marine, une somme de 43 millions pour subvenir aux dépenses de la marine & des colonies pour 1792.

Un citoyen, nommé Hugues, dénonce Blanchelande, gouverneur de Saint-Domingue, & un complot qui tendoit à nous priver de la plus riche de nos colonies. Renvoyé au comité diplomatique.

Les commissaires de la convention à Douay, font part que Marchiennes, Orchies & Saint-Amand sont évacués, & occupés par les troupes de la république. Les Autrichiens sont répiés sur Tournai.

La commune de Paris demande qu'il soit mis à la disposition du ministre de l'intérieur, une somme de six millions pour continuer la circulation des billets Guillaume. Cambon demande qu'enfin elle rende compte. Décret qui ordonne que demain à midi, la commune de Paris rendra compte de la situation de cette caisse, de la quantité des billets mis en circulation, sous peine d'être suspendue & poursuivie conformément aux loix.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, numéro 3. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv pour six mois, 7 liv, 10 s. pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.